

Contrat de ville 2015-2022

-

Communauté d'agglomération de la région dieppoise

-

Protocole d'engagements renforcés et réciproques



Introduction / Préambule

La Politique de la ville est une politique publique spécifique qui vise à réduire les écarts entre les quartiers défavorisés et leur environnement et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle recouvre une grande diversité d'interventions, notamment en matière d'éducation, de développement social, économique et culturel, d'emploi, d'amélioration du cadre de vie, de sécurité, de prévention de la délinquance et de santé.

Pour incarner et décliner la Politique de la ville, un Contrat de ville organise sur chaque territoire l'action partenariale de divers signataires, autour d'interventions complémentaires au droit commun, guidées par un diagnostic, des enjeux et un projet de territoire propres.

La loi du 21 février 2014 a profondément rénové le cadre d'intervention de la Politique de la ville en instaurant un nouveau Contrat de ville :

- unique, intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- piloté à l'échelle intercommunale et associant l'ensemble des partenaires concernés ;
- mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels publics ou privés ;
- s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, avec la création de conseils citoyens.

L'engagement en faveur des quartiers populaires est important et ancien à Dieppe, où se sont succédées les contractualisations de la Politique de la ville depuis 1994. Quatre contrats ont été mis en oeuvre : les Contrats de ville 1994-1999 et 2000-2006, puis le Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014, enfin l'actuel Contrat de ville.

Le Contrat de ville structure et coordonne les interventions publiques dans les quartiers prioritaires. Il donne lieu à un programme d'actions annuel et a fondé l'élaboration d'un certain nombre de conventions ou documents annexes depuis 2015 :

- un protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain du quartier « Bel Air - Coty » (convention opérationnelle en cours d'élaboration) ;
- des conventions de gestion urbaine de proximité (en cours de renouvellement en 2019) ;
- des conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et leurs plans d'actions (qui couvrent la période du Contrat) ;
- une convention intercommunale du logement (en cours d'élaboration) ;
- un plan d'actions de prévention de la radicalisation (adopté en 2018).

Une démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a été menée en 2018. Le rapport d'évaluation a été validé par les signataires et partenaires à l'occasion du comité de pilotage du Contrat de ville du 6 juin 2019.

Le Contrat de Ville, initialement adopté sur la période 2015-2020, a été prorogé jusqu'en 2022 par la Loi de Finances 2019. La période de validité du présent Protocole d'engagements renforcés et réciproques courra donc jusqu'à 2022.

Article 1 : Identification du contrat initial

Le Contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise a été signé le 23 septembre 2015 par l'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la Ville de Dieppe, la Caisse d'Allocations Familiales, Sodineuf Habitat Normand, habitat 76, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts. Il concerne les trois quartiers prioritaires Neuville-Nord, Val Druel et Bruyères-Ferme des Hospices ainsi que le territoire de veille active du Pollet.

Article 2 : Objet de l'avenant

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour but d'actualiser le Contrat de ville au regard de l'évolution de la situation des quartiers, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat et des nouveaux textes et mesures adoptés, en particulier le Pacte de Dijon et les 40 mesures déclinant la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- acter les nécessaires ajustements et améliorations dans les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre du Contrat (art. 3) ;
- concentrer les efforts sur 8 priorités locales issues notamment de l'évaluation à mi-parcours et validées par le comité de pilotage Contrat de ville (art. 4) ;
- acter les engagements des principaux partenaires institutionnels du Contrat de ville (Etat, Région, Département, CAF, ARS) sur ces priorités ainsi que le déploiement des mesures relevant du plan de mobilisation nationale et assurer une action coordonnée entre eux (art. 5).

Article 3 : Modalités de fonctionnement du Contrat

Pour rappel, les modalités initiales de gouvernance du Contrat de ville ont été conçues pour articuler de façon cohérente les diverses dimensions du Contrat de ville, décloisonner les échanges entre les différents niveaux d'intervention et consolider les pratiques partenariales. Ces modalités sont singulières à Dieppe où un co-pilotage Ville/Agglomération a été décidé pour tenir compte de l'implantation exclusive des QPV sur la commune-centre. La Ville de Dieppe exerce un pilotage général du Contrat et intervient sur les piliers Cohésion sociale et Cadre de vie - Renouvellement urbain tandis que l'Agglomération agit plus spécifiquement sur le pilier Développement économique - Emploi.

En dépit d'une forte implication des partenaires, acteurs de quartier et conseils citoyens, ainsi que de l'arrivée récente de nouveaux porteurs de projets sur les QPV, un constat général s'impose après 3 années pleines de fonctionnement : le Contrat de ville n'est que partiellement approprié par les signataires. Sa dimension transversale en particulier, qui fait la singularité de la Politique de la ville, ne génère pas de façon spontanée le niveau d'investissement attendu des partenaires. La démarche d'évaluation à mi-parcours a notamment relevé que l'évolution de la situation des quartiers n'était pas suffisamment questionnée et que, de ce fait, elle ne nourrissait pas suffisamment les actions

mises en place, en particulier dans le cadre de la programmation annuelle. Se pose donc ici un **enjeu général de visibilité de la Politique de la ville**, d'appropriation du Contrat, de transversalité de l'action publique et de connaissance plus fine des problématiques des quartiers.

Sans qu'il soit nécessaire de redéfinir formellement la gouvernance et le pilotage du Contrat de ville, des inflexions sont nécessaires, notamment pour instituer ou mieux investir (lorsqu'ils préexistent) des espaces d'échanges réguliers avec les parties prenantes du Contrat (habitants, acteurs associatifs, porteurs de projet et partenaires institutionnels localisés dans les quartiers) :

- les réunions interprofessionnelles qui se sont imposées dans chaque QPV sont des espaces de débat, voire de coopération ;
- le groupe de travail des acteurs du pilier Développement économique - Emploi se réunit chaque trimestre depuis 2018 ;
- différentes instances de veille sociale, au sens large, sont déployées sur le territoire et sont à investir par la Politique de la ville ;
- une équipe-projet interne à la Ville de Dieppe doit permettre une prise en compte plus transversale des problématiques des QPV dans les politiques publiques locales ;
- un forum régulier des porteurs de projet permettrait d'ouvrir des espaces de partage des enjeux, des dispositifs et des méthodes ;
- les **conseils citoyens**, déjà très impliqués dans la vie quotidienne de leurs quartiers respectifs et dans les instances de pilotage du Contrat de ville, ne sont pas encore suffisamment sollicités dans la mise en oeuvre du Contrat. Des échanges de fond en amont de la programmation leur permettront de mieux contribuer à la veille indispensable et permanente qu'il convient d'exercer dans les quartiers. Par ailleurs, des rencontres dédiées à la programmation annuelle les associeront plus étroitement à l'instruction des actions soumises par les porteurs de projets.

Article 4 : Priorités et enjeux

Les mesures statistiques, observations et entretiens réalisés à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours ont fait apparaître des évolutions contrastées. Globalement, les problématiques et dynamiques propres aux QPV de Dieppe, telles qu'identifiées dans le Contrat de ville, ont été confirmées. Les indicateurs observés ont montré que les écarts de conditions de vie entre les habitants des QPV et ceux des autres quartiers sont, à l'image de la tendance nationale, toujours présents.

Dans le même temps, l'évaluation a fait ressortir un grand nombre d'aspects positifs de la mise en oeuvre du Contrat de ville, qui sont autant de points d'appui à exploiter :

- l'implication et la diversité associative ;
- la dynamique de la programmation annuelle ;
- le succès des opérations de renouvellement urbain ;
- la qualité du partenariat institutionnel ;
- l'émergence de coopérations entre acteurs ;
- la mise en place de réponses innovantes aux problématiques ;
- le poids relatif du pilier Développement économique – Emploi, en progression.

Ainsi, même si les orientations stratégiques et les objectifs du Contrat de ville initial restent d'actualité, ses signataires se sont fixés en commun un certain nombre de nouvelles priorités. Elles répondent aux problématiques les plus prégnantes dans les quartiers et devront structurer la Politique de la ville à Dieppe d'ici à 2022, nouvelle date d'échéance du Contrat.

En matière de Développement économique - Emploi :

- ***Poursuivre et amplifier la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs et des entreprises autour de l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des QPV :***
 - mise en œuvre locale du Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) ;
 - recherche de coopérations renforcées entre acteurs et d'une visibilité accrue des intervenants et dispositifs auprès des habitants ;
 - soutien aux activités économiques et commerciales de proximité ;
 - positionnement de principe sur l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.
- ***Lever les freins culturels et matériels préalables à la formation et à l'emploi :***
 - renforcement des moyens numériques ;
 - soutien aux acteurs de la mobilité solidaire ;
 - développement d'actions de remobilisation / estime de soi.

En matière de Cohésion sociale :

- ***Soutenir les démarches d'éducation populaire, au service de la cohésion des quartiers :***
 - poursuite des interventions d'éducation artistique et culturelle ;
 - nouvelle étape d'expérimentation d'actions à destination des jeunes ;
 - rénovation du Programme de Réussite Éducative.
- ***Lutter contre l'isolement social, en particulier des familles monoparentales et des seniors :***
 - mobilisation sur le repérage et l'accompagnement des familles monoparentales ;
 - déploiement d'un service renforcé à destination des seniors ;
 - mise en synergie des nombreuses initiatives locales.
- ***Mobiliser autour des problématiques de santé :***
 - élaboration du nouveau Contrat Local de Santé ;
 - actions sur la désertification médicale ;
 - plan de lutte contre les addictions.
- ***Identifier et coordonner les interventions en faveur de l'accès aux droits :***
 - élaboration de la Convention Territoriale Globale Agglomération-Ville-CAF ;
 - convention spécifique entre les principaux prescripteurs ;
 - expérimentation de « correspondants solidarité emploi ».
- ***Renforcer les parcours d'accompagnement social global et individualisé :***
 - soutien accru aux actions d'accompagnement social des habitants.

En matière de Cadre de vie – Renouvellement urbain :

- ***Favoriser l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants :***
 - engagement du NPNRU avec une implication réelle des habitants ;
 - incitation aux actions de sensibilisation et appropriation du cadre de vie.

Article 5 : Engagements des principaux partenaires et coordination des actions

Chacune des priorités de l'article 4 est déclinée localement en interventions plus opérationnelles de l'Agglomération et/ ou de la Ville, co-pilotes du Contrat de ville.

Elles trouvent également un écho dans les engagements du Pacte de Dijon ainsi que les mesures déclinant la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ; de cette manière, elles peuvent bénéficier de coopérations privilégiées avec les différents services de l'Etat.

Surtout, ces priorités ont donné lieu à un travail d'identification et d'élaboration d'engagements correspondants, par les principaux partenaires institutionnels du Contrat de ville, lorsque leurs interventions conditionnent la bonne réalisation des objectifs : Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales, Agence Régionale de Santé.

L'intervention des bailleurs sociaux au sein des QPV est encadrée en particulier par les conventions d'utilisation d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ces conventions ont été prorogées jusqu'en 2022 pour correspondre à l'échéance du Contrat de ville. Elles donnent lieu à des programmes d'actions qui décrivent précisément les interventions qui concourent à l'amélioration du cadre de vie : présence de proximité, sur-entretien, tranquillité résidentielle et vivre-ensemble. Ces engagements spécifiques des bailleurs font l'objet d'échanges annuels avec les autres signataires à l'occasion du comité de pilotage du Contrat de ville. Ils ne sont donc pas expressément repris par le présent Protocole.

L'articulation des engagements des partenaires du Contrat de ville est synthétisée dans le **tableau joint en annexe**. Elle doit garantir une mobilisation effective et concrète, non seulement de leurs politiques spécifiques fléchées sur les QPV, mais aussi et surtout de leur droit commun.

Fait à

Le

Le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime

Le Président de la Région Normandie

Le Président du Département de la Seine-Maritime

Le Président de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime

Le Maire de Dieppe

Le Maire
Nicolas LANGLOIS, LE 23 OCT. 2019

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime

Le Directeur général de l'ESH Sodineuf Habitat Normand

Le Directeur général d'habitat 76

*La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
de la Seine-Maritime*

Le Directeur territorial de Pôle Emploi

La Directrice régionale de la Caisse des Dépôts



ARS de Normandie

Secrétariat Général
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4
tel. : 02.31.70.96.96



pôle emploi
7 rue de l'Entrepôt
CS 10218
76202 DIEPPE Cedex

Rénovation du Contrat de ville de Dieppe – 2019 // Tableau des engagements des principaux partenaires au Contrat

ARS

CAF

Département

Région

Mesures gouvernementales associées (Mobilisation pour les habitants des quartiers + Plan pauvreté)

Engagements des collectivités (Pacte de Dijon)

Désignation locale (Ville/agglo)

Priorités locales issues de l'évaluation à mi-parcours

• La branche famille s'engage à développer des actions concourant à l'accélération des parcours d'insertion sociale et faciliter les conditions d'insertion professionnelle en renforçant la mise en place de parcours inter-branches et inter-organismes (PE – CD)
 • Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle en soutenant des projets combinant offre d'accueil petite enfance et offre mobilisant la famille sur un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle (fonds publics et territoires).

• Soutenir l'offre d'insertion
 • Mise en oeuvre des nouveaux conventionnements avec ACDS, AEP, PLIE, ASI en 2020/2021
 • Accompagner les bénéficiaires du RSA dans l'emploi indépendant
 • Mettre en oeuvre la convention avec les Missions locales sur la Garantie Jeune

• Mettre en place une offre de service de l'orientation et de l'information métiers pour tous les publics, en lien avec les entreprises, les familles et les acteurs éducatifs
 • Créer une agence de l'orientation et des métiers
 • Lutter contre le décrochage scolaire (animation régionale des acteurs, observatoire, annuaire des actions de persévérance scolaire et de médiation)
 • Mettre en place un réseau de premier niveau d'information, dans le cadre du Pacte Régional d'investissement dans les Compétences (PRIC), pour faciliter l'information des publics et des associations locales et améliorer l'accès des publics à l'offre de formation proposée par la Région
 • Mettre à disposition un kit pour repérer, diagnostiquer l'illettrisme et orienter les publics concernés
 • Accompagner la construction du parcours professionnel des publics les plus éloignés via un dispositif d'accès à la qualification

• Déployer les PAQTE
 • Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers
 • Investir plus de 2 milliards d'euros pour former et accompagner l'emploi des jeunes, soit un contrat de durée de longue durée

1- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers
 2- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées ou a contrario levée du dernier frein
 3- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers par des dispositifs d'accompagnement adaptés
 4- S'appuyer sur le numérique pour offrir une 2nde chance aux publics les plus éloignés et décrocheurs
 5- Piloter la création, l'installation et le développement d'espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, servant aussi d'accompagnement de micro-acteurs économiques
 6- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur

• Renforcer les liens et les coopérations entre les acteurs de l'emploi / insertion professionnelle et les acteurs sociaux et de l'animation sociale, pour faire grandir cette thématique de l'emploi dans les quartiers

• Poursuivre le soutien aux commerces de proximité dans les quartiers, vecteurs d'ouverture et de lien social (FISAC 2018-2021, Boutique à l'essai...)

• Soutenir les opérations de revitalisation, de restructuration et de construction de locaux et centres commerciaux dans les quartiers prioritaires (Dispositif de Rénovation urbaine)
 • Accompagner la création ou reprise d'entreprise via le dispositif « Ici je monte ma boîte »
 • Aider les créateurs / repreneurs à renforcer les fonds propres de l'entreprise, via un prêt d'honneur (prêt à remboursement différé DEF), une subvention (Coup de Pouce)
 • Former les créateurs / repreneurs d'entreprises en fonction de leurs besoins (4 modules de formation Cap entrepreneuriat)
 • Accompagner la création et le développement de structures de l'ESS via le dispositif « Emergence ESS » à destination des entreprises et « Emergence ESS Coopérative » à destination des coopératives (apport financier en fonctionnement et/ou en investissement selon les besoins)

• Essaimer les expérimentations positives pour les personnes les plus fragiles pour 70 M€ : « Territoires zéro chômeur de longue durée », Convergence, Tapaj (travail allemand payé à la journée) et SEVE (médiation active vers l'emploi).

• Faciliter la présence et la connaissance des acteurs de la création d'entreprise au plus près des habitants des quartiers

• Reflexion sur une expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

• Reflexion sur une expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

• Reflexion sur une expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

• Reflexion sur une expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

• Susciter les actions par le biais d'appels à projet (PLIE etc...)
 • Accompagner vers l'emploi par l'intermédiaire d'un conseiller emploi présent sur le territoire CE76

Développement économique, Emploi, Insertion et Formation

<p>• Renforcement des moyens numériques (équipements et réseaux) mis à disposition dans les QPV</p>	<p>• Poursuivre le désendèlement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité (infrastructures nouvelles, transport collectif de nuit, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...)</p> <p>• Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports économiques et associatifs</p> <p>• Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité</p>	<p>• Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018</p> <p>• Développer l'accès au permis de conduire</p> <p>• Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme</p> <p>• Création d'une Garantie d'activité combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an</p>	<p>• Soutenir l'investissement lors de la création de tiers lieux (Cap Digital)</p> <p>• Labelisation "Tiers-Lieu Normandier"</p> <p>• Favoriser la mobilité des stagiaires de la formation professionnelle (aidé spécifique dans le cadre du PR(C)</p> <p>• Renouveler l'outil "faciliter ma formation" permettant le recensement des moyens de transports à l'échelle de chaque Zone d'Animation Territoriale</p> <p>• Favoriser la mobilité en train des jeunes ("Tempo Normandie), particulièrement des demandeurs d'emploi dans le cadre d'entretiens d'embauche et de stages (Tempo Emploi Normandie)</p> <p>• Soutenir les initiatives territoriales pour la mobilisation vers l'emploi et la formation professionnelle des publics éloignés (Appel à projets "Initiatives territoriales" ou dispositif spécifique à destination des publics QPV)</p>	<p>• Mettre en place des kiosques numériques (CMS les Cormorans de Neuville les Dieppe)</p> <p>• Développer la plateforme Mob'Actions, la mobilité n'attend pas au sein du PST</p>	<p>• Promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. L'action des centres sociaux a pour finalité l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité (PS animation globale).</p> <p>• Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes 12-25 ans en encourageant les initiatives des adolescents et en renforçant leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques. Il s'agit également de favoriser la prise de responsabilités des jeunes en encourageant leur engagement citoyen (fonds publics et territoires).</p> <p>• Développer les compétences psychosociales (CPS) : agir dans les milieux de vie et d'activité (parentalité, milieu scolaire et extra-scolaire), déployer des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)</p> <p>• Déployer le Programme Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSTP)</p>
<p>Lever les freins culturels et matériels prévalables à la formation et à l'emploi</p>	<p>• Développement d'actions de remobilisation / estime et confiance de soi, sur la base d'un recensement et d'une plus grande coordination de l'existant</p>	<p>• Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville</p> <p>• Déployer les Micro-Foires</p> <p>• Développer la pratique musicale</p> <p>• Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022</p>	<p>• Décliner la politique jeunesse de la Région, notamment via le dispositif d'aide aux jeunes "Atouts Normandier", comprenant un volet "formation" et un volet "loisirs", favoriser la mobilité internationale des jeunes étudiants et apprentis</p> <p>• Soutenir les relais d'information sur les dispositifs régionaux exemplaires en faveur de la jeunesse, particulièrement pour des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré, de la citoyenneté</p>	<p>• Décliner la politique jeunesse du Département : Aide aux projets individuels et soutien à l'engagement bénévole « Top la », Aide aux projets collectifs « JAVA », Colocation solidaire « Coloc 76 »</p> <p>• Mise en œuvre de « Citoyen 76 » : de 25 à 30 missions de services civiques au sein des services du Département et ouverture à l'Europe avec l'accueil de volontaires Européens.</p>	<p>• Valoriser la présence des équipes Médico-sociales dans les quartiers en relais et soutien de l'Education Nationale</p> <p>• Pérenniser la présence des professionnels dans les réunions d'équipes pluridisciplinaires de soutien (PRE)</p> <p>• Faire connaître l'offre d'activités éducatives au titre du CRED en faveur des collégiens.</p>

<p>• Interventions fortes autour de l'éducation artistique et culturelle (musée Hors les murs, projets d'action culturelle participatifs, concours d'éloquence jeunesse, soutien aux projets théâtre pour favoriser l'expression des différents publics,...), le renforcement des accueils de loisirs</p>	<p>• Elaboration d'une méthodologie coordonnée d'intervention à destination des jeunes, avec les acteurs institutionnels et associatifs de la jeunesse</p>	<p>• Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs</p> <p>• Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les territoires en REP et REP +.</p> <p>• Renovation en cours du PRE, en collaboration avec les services de l'Education nationale</p>	<p>• Soutenir les démarches populaires, au service de la cohésion sociale des quartiers</p>
---	--	---	---

<p>Lutter contre l'isolement social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des services sur le repérage et l'accompagnement des familles monoparentales • Déploiement d'un service de proximité renforcée à destination des seniors (accueil unique, assistance téléphonique, présence physique...) • Mise en lien et en synergie des initiatives des associatives locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux mères de famille les plus isolées, des qualifications adaptées + mettre à leur disposition des modes de garde souples 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions liées à la parentalité pour promouvoir l'égalité des chances • Accompagner les monoparents (coopération Département / CAF) • Diffuser l'information sur les dispositifs existants pour le maintien à domicile au sein du PST • Sécuriser les parcours de vie et de santé des personnes âgées et handicapées au sein du PST • Financer des actions dans le cadre du CFFPA Prévention et perte d'autonomie : atelier numérique, santé, bien être ... • Développer le transport solidaire et les plateformes mobilité (offre d'insertion mobilité 2020-2021) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les interventions des structures d'accompagnement dans les lieux de vie (CHRS, foyers, etc.)
<p>Mobiliser autour des problématiques de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un nouveau Contrat Local de Santé d'agglomération • Agir sur la désertification médicale (Maisons de santé...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le non-recours aux soins, via des contrats locaux de santé (CLS) et l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) médicaux, par la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022. • Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022 • Renforcer les missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé sociale, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans • Garantir l'accès à une complémentaire santé pour les plus vulnérables • Renouveler automatiquement la CMU-c pour les allocataires du RSA • Accompagner le « 100% santé » sur l'optique, les aides auditives et le dentaire • Augmenter massivement les solutions d'accompagnement social renforcé : 1450 places supplémentaires d'ici 2022 pour les lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soins santé (LHSS) : 1200 places supplémentaires pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT), soit une augmentation de 25% de l'ONDAM médico social spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les Réseaux territoriaux de promotion de la santé dans 10 territoires identifiés comme prioritaires au regard des indicateurs de santé • Soutenir la création de PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) dans les territoires en difficulté • Promouvoir les actions de prévention sanitaire de la PMI • Favoriser l'accès aux droits et aux soins • Lutter contre le renoncement aux soins (CPAM)
<p>Mobiliser autour des problématiques de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de lutte contre les addictions 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intersectorialité des différentes politiques publiques et garantir la cohérence des interventions en prévention promotion de la santé en tenant compte des parcours de vie et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le Fond d'intervention régional (FIR) pour aider les médecins libéraux à exercer et s'installer 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer une offre de prévention en addictologie lisible, accessible et de qualité : définir un cadre régional d'intervention ; conforter le maillage territorial ; déployer les Pôles de Prévention Compétents en Addictologie (PPCA) ; faire progresser la qualité des interventions par l'appropriation et l'emploi de méthodologies validées, notamment le développement des compétences psychosociales • Développer l'intervention précoce vers le public jeune : déployer les consultations jeunes consommateurs (CJC) • Organiser des modalités de réduction des risques adaptées aux territoires (CAARUD, CSAPA, équipes mobiles...)

<p>Identifier et coordonner les interventions en faveur de l'accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF pour coordonner les interventions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits • Proposer une convention Ville-CAF-Département-Pôle Emploi-CPAM-etc. • Expérimenter un dispositif de Correspondants Solidarité Emploi (CSE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser la délivrance des prestations sociales (démarches automatisées, paiement au juste droit, datamining) • Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux avec la généralisation des accueils sociaux inconditionnels, l'expérimentation de « territoires zéro non-recours » et la mise en place du coffret numérique, pour que chaque citoyen qui le souhaite dispose d'un espace de stockage sécurisé de ses données personnelles • Simplifier et rendre plus équilibré le système des minima sociaux ; vers un revenu universel d'activité qui se substitue au maquis des prestations • Revaloriser la prime d'activité • Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de 400 "points conseil budget" sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Décliner la Convention Territoriale Globale avec la CAF • Mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité des Services Publics • Pérenniser l'Accueil social inconditionnel : permanences sans RDV 	<ul style="list-style-type: none"> • La convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. • Renforcement de l'accès aux droits à travers la mise en place de rendez-vous des droits, le développement de l'accompagnement au numérique des allocataires les plus fragiles, une stratégie d'accueil autour des espaces libre-service et de l'accueil sur rendez-vous. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser l'offre de services de santé de façon graduée pour en augmenter la lisibilité • Déployer des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour évaluer les situations, orienter et prendre en charge lorsque c'est nécessaire. Elles ont recours à un travail en réseau institutionnel ou associatif pour recueillir, activer des droits comme pour définir un parcours de santé et aider aux démarches administratives. • Déployer les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA), qui viennent en appui (information / formation / orientation) des professionnels de première ligne • Conforter les MAJA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et les équipes mobiles psychiatrie précarité
<p>Renforcer les parcours d'accompagnement social global et individualisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les crédits spécifiques du Contrat de ville pour répondre à cet enjeu particulièrement prégnant pour les habitants des QPV 		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'engagement social du Plan Pauvreté "insertion": amélioration de l'orientation des BRSA et développement d'une démarche d'accompagnement global (Département/Pôle Emploi / CCAS / CAF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre du Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des Incompréhensions et des Ruptures (PLANIR) de l'Assurance Maladie, pour passer d'une logique de guichet à une logique d'accompagnement 	
<p>Favoriser l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engager le NPNRU sur le secteur Bel Air – Coty, dans le respect des attentes et besoins exprimés par les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les opérations de renouvellement urbain à l'échelle des QPV, y compris le NPNRU du secteur Bel-Air Coty 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le NPNRU Bel-Air Coty (convention-cadre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les orientations de la Caf en matière de logement visent à : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les réformes des allocations logement, - poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale, en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-déceance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les opérations de renouvellement urbain à l'échelle des QPV, y compris le NPNRU du secteur Bel-Air Coty
<p>Cadre de vie et renouvellement urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser les programmations Contrat de ville et TFPB, en lien avec les enjeux des nouvelles conventions GUSP 				

